



## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 décembre 2019

Le jeudi 12 décembre 2019, à 15h00 (UTC+1), les membres de l'Association des préfets et des représentants de l'Etat de la Francophonie (APREF) se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président en visioconférence, respectivement à Paris, au ministère de l'Intérieur et au Centre de formation de l'ENA à Abidjan, ainsi qu'en audioconférence au centre régional de l'Organisation Internationale de la Francophonie (Brao) à Lomé.

L'Assemblée était présidée par M. Ipou Félicien AMANI, président sortant de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Nicolas DESFORGES, secrétaire général de l'association.

Il a été établi plusieurs feuilles d'émargement, signées par les membres présents à cette assemblée. Celles-ci sont annexées au présent procès-verbal (Annexe I).

L'Assemblée a pu valablement délibérer, conformément à **l'article 7 des statuts**, qui ne fixe aucun quorum pour les assemblées générales.

Après présentation de chacun des membres participants à l'Assemblée générale, le Président remercie l'ensemble des personnalités qui ont répondu favorablement à l'invitation ainsi que les membres statutaires présents.

M. AMANI rappelle que cette Assemblée générale est l'occasion de dresser le bilan et de définir les chantiers ultérieurs de l'association qui lui permettront d'aller plus en avant dans les échanges de formation, d'expériences entre les représentants d'Etats membres.

L'ordre du jour est annoncé par le Président :

- Approbation des rapports statutaires ;
- Renouvellement du bureau de l'APREF ;
- Perspectives d'actions ;

## **I. Rapport moral**

La parole est laissée par le Président à M. Nicolas DESFORGES, secrétaire général de l'APREF, qui procède à la lecture du rapport moral figurant en annexe du présent procès-verbal.

En conclusion, M. DESFORGES rappelle les points suivants :

- L'année 2018 a été consacrée au lancement de l'association avec en point d'orgue le forum d'Abidjan
- L'année 2019 a été consacrée à la consolidation de l'association et l'approfondissement de ses actions.
- L'année 2020 doit être vouée à l'élargissement de l'assise géographique de l'association et à la participation accrue de ses membres.

Le Président remercie M. DESFORGES pour ce rapport et invite les membres à poser des questions ou à solliciter des éclaircissements.

Le préfet N'GAHANE demande s'il y a une explication objective quant à la diminution du nombre d'adhérents.

M. DESFORGES indique qu'il n'y a pas une baisse en soi, mais qu'il est observé un certain nombre de retard dans le paiement des cotisations.

Un intervenant d'Abidjan demande que soit clarifié dans le rapport moral le nombre de membres statutaires.

M. DESFORGES indique que le rapport moral fait état de deux chiffres : l'un concernant le nombre des membres initiaux (87) et celui des membres à jour de leur cotisation 2019 (57). Il complète ses propos en précisant qu'une relance des appels à cotisation est prévue.

M. KASSI souhaite savoir si les contacts ont évolué avec les représentants de la Francophonie.

M. DESFORGES indique qu'ils sont restés étroits, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) étant d'ailleurs présente à cette Assemblée générale à titre d'observateur. Il a été fait part à cette organisation du souci de l'APREF de s'insérer dans ses réseaux institutionnels et de contribuer à leurs travaux.

M. MATHEN apporte une précision quant à la date exacte du prochain forum, qui se tiendra à Namur du 3 au 5 décembre 2020.

M. GOUN demande que la liste des membres par pays soit connue.

M. DESFORGES propose de joindre en annexe de ce présent procès-verbal la liste des 87 membres avec mention de leur pays d'origine, ainsi que des membres institutionnels.

Un intervenant d'Abidjan souhaite savoir si une modalité d'adhésion plutôt qu'une autre est préférée.

M. AMANI répond que l'APREF est ouverte à tout type d'adhésion, qu'elle soit institutionnelle ou individuelle.

M. MATHEN précise que les statuts de l'APREF prévoient :

- Des membres individuels, qui permettent dans le cadre des groupes de travail de pouvoir fournir des experts dans toute une série de matières, et constituent la force vive de l'association
- Des membres institutionnels, importants aussi en ce qu'ils apportent le soutien et la crédibilité d'un territoire/Etat, et apportent également une partie non négligeable des financements de l'association et de ses revenus qui lui permettent d'être pérenne et de pouvoir déployer ses actions.

M. KASSI souhaite avoir des informations sur le groupe de travail mis en place sur le numérique et la sécurité et connaître les résultats de ces réflexions.

Mme PÉNEAU explique que M. OUATTARA a relancé les contributeurs et que les travaux devraient être terminés d'ici le début de l'année prochaine avec un léger retard.

Le président soumet le rapport moral à l'approbation de l'AG.

**L'assemblée générale approuve le rapport moral par acclamation à l'unanimité.**

## **II. Rapport financier**

Mme Valérie PÉNEAU, trésorière de l'association, procède à la lecture du rapport financier figurant en annexe du présent procès-verbal (annexe III).

La trésorière indique que c'est dans un souci d'exemplarité et de clarté que l'APREF a eu recours à un cabinet comptable. L'année 2018 s'est clôturée par un résultat net de 4.538 €, et il est annoncé un budget prévisionnel conséquent en 2020 en vue de l'organisation par l'APREF de son deuxième forum.

Mme PÉNEAU fait savoir à l'Assemblée générale que la situation financière de l'association est saine pour le moment mais que 2020 sera une année charnière pour son développement et son équilibre futur.

Le Président remercie Mme PÉNEAU pour son rapport et donne la parole aux membres de l'Assemblée générale pour se prononcer sur ce point financier.

M. GOUN souhaite savoir si le poste occupé par Mme HAMANI au sein du secrétariat permanent de l'APREF est un emploi permanent.

Mme PÉNEAU indique que Madame HAMANI a un statut de stagiaire et non de salariée permanent et que l'APREF lui verse une indemnité de stage conformément à la réglementation française.

Le Président soumet ce rapport à l'Assemblée générale.

**L'Assemblée générale approuve le rapport financier par acclamation et donne quitus à la trésorière.**

### **III. Renouvellement du bureau**

Au terme de sa deuxième année en tant que président de l'APREF, M. AMANI souhaite remercier ses collègues pour la confiance qui a été accordée au bureau, à ses actions, et souligne que l'adoption du rapport moral et du rapport financier est le témoignage d'une gestion rigoureuse et transparente de l'association.

Les statuts invitent les membres à renouveler ce bureau au terme de deux ans. Il a été rappelé à tous les membres la possibilité de faire acte de candidature 15 jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

M. AMANI demande au secrétariat permanent quelles sont les candidatures reçues dans ce délai de 15 jours statutaires.

M. DESFORGES annonce la candidature du vice-président MATHEN à la présidence de l'APREF, et celle de Mme LCHAT qui se porte candidate au poste de trésorier adjoint, précédemment occupé par M. AJORCA, démissionnaire.

Les autres membres du bureau (M. ETSÉ, Mme PÉNEAU) sollicitent la reconduction de leur mandat.

La parole est laissée à M. MATHEN, qui indique que l'APREF, s'il recueille la confiance de l'Assemblée générale, continuera d'articuler son action autour de plusieurs axes :

- **L'élargissement** à travers de nouvelles adhésions individuelles et institutionnelles, notamment en direction du Maroc, du Liban, du Québec, de la Tunisie et de la Louisiane.
- **Le prochain forum de Namur** avec comme thème le rôle des représentants d'Etats face à la consolidation /la régulation du lien social

- **Les relations avec l'OIF** : Il souligne l'importance des contacts avec l'OIF et exprime le souhait de l'APREF d'intégrer le réseau de l'OIF en tant que tel à l'avenir.
- **Les contacts avec l'AERTE** : la dernière réunion du conseil d'administration de l'AERTE a mis à son ordre du jour la question des rapports entre l'AERTE et l'APREF. Le pré-protocole d'accord passé entre le secrétaire général de l'APREF et le secrétaire général de l'AERTE insiste sur la nécessité d'approfondir les contacts et les échanges entre les deux associations, susceptibles de déboucher à l'avenir sur un protocole plus formel. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée générale.
- **Les autres activités** : le rôle des délégués régionaux. M. MATHEN indique qu'il faut qu'ils soient les relais pour la consolidation et l'extension des membres au niveau des territoires.

**M. AMANI soumet à l'Assemblée générale la constitution du bureau suivant pour les deux ans à venir :**

- Denis MATHEN, président
- Félicien AMANI, premier vice-président
- Kadevi ETSÉ, deuxième vice-président
- Valérie PÉNEAU, trésorière
- Patricia Dominique LACHAT, trésorière adjointe

**L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le bureau tel que présenté.**

**M. MATHEN, en tant que nouveau président de l'APREF,** souhaite remercier en son nom et au nom de l'ensemble des membres du bureau l'Assemblée générale pour la confiance qui leur est faite.

M. DESFORGES est reconduit dans ses fonctions de secrétaire général de l'association par le nouveau Président.

M. AMANI, après avoir félicité le nouveau président élu de l'APREF, saisit l'opportunité de cette réunion pour que soit prise en compte la question des conseillers auprès du Président, afin que des membres de l'Association d'Abidjan puissent assister le bureau en qualité de conseillers.

M. MATHEN, remerciant le président sortant de sa confiance, indique que ce point soulevé est important et sera évoqué lors du prochain bureau.

#### IV. Délégués régionaux

A la demande de M. AMANI, M. MATHEN précise le rôle attendu d'un délégué régional : celui de s'assurer de la représentation effective de l'APREF dans sa région ou son pays et garantir également l'unité des actions de l'association. Revêtu(e) de certaines attributions, il/elle est le relai avec les membres du bureau et des autres membres du pays ou de la région en promouvant les activités de l'APREF et en émettant une série de propositions pour son implantation et son développement. Il est également attendu de lui qu'il anime et crée le réseau des membres du pays ou de la région, développe les réseaux et identifie les partenaires stratégiques, enfin qu'il favorise les activités de l'APREF. Le président élu indique à ce propos qu'il serait intéressant et important qu'ils ou elles puissent assister aux réunions du bureau en tant qu'associés afin de pouvoir au mieux remplir leur rôle.

M. DESFORGES souligne également que le bureau a précisé que les membres du bureau sont d'office délégués régionaux de leur pays/territoire d'origine.

Le président soumet cette proposition à l'Assemblée générale, qui est **approuvée à l'unanimité par les membres.**

M. DOSSO suggère que des cartes de membres soient établies. Cette suggestion sera étudiée par le nouveau bureau.

En conclusion, le nouveau Président Denis MATHEN remercie sincèrement les membres de l'Assemblée générale pour leur présence, les échanges, les questions posées, qui témoignent du dynamisme de l'APREF et augurent très positivement pour le futur.

Le président rappelle que la prochaine réunion du bureau aura lieu par audioconférence le 20 janvier prochain à 13 heures heure de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17h00.



**Félicien Ipou AMANI**  
*Président sortant*



**Denis MATHEN**  
*nouveau Président*



**Nicolas DESFORGES**  
*Secrétaire général*

Annexe I : Listes d'émargement  
Annexe II : Rapport moral  
Annexe III : Rapport financier  
Annexe IV : liste des membres